

Service ferroviaire de transport de voyageurs au Canada — Sommes-nous sur la bonne voie?

AVANT-PROPOS

Le 6 juillet 1982, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a présenté un rapport provisoire sur le service ferroviaire de transport de voyageurs assuré par VIA Rail Canada Inc. Il y était fait mention du fait que le Comité aurait besoin de plus de temps pour terminer l'étude de ce sujet complexe. Après avoir étudié plus à fond la question aux termes d'un nouvel ordre de renvoi, le Comité estime toujours qu'il lui est nécessaire, afin de remplir son mandat, de procéder à d'autres études et d'entendre d'autres témoins, particulièrement pour ce qui touche la méthode de calcul des frais, l'octroi de subventions gouvernementales et la fourniture de service voyageurs régional. Voilà pourquoi le Comité présente un autre rapport provisoire. Si la session parlementaire courante n'est pas prorogée, le Comité entend poursuivre ses travaux.

Dans ce rapport provisoire, le Comité expose les faits nouveaux survenus depuis juillet 1982 dans le domaine du service voyageurs. En outre, il décrit les problèmes particuliers auxquels il faut trouver remède de toute urgence si l'on désire améliorer le service voyageurs. Les recommandations contenues dans le présent rapport sont étroitement liées et doivent être appliquées de concert pour être efficaces. C'est pourquoi le Comité convient de les envisager comme un tout, et non comme une série d'éléments distincts pouvant être adoptés individuellement. Ces recommandations n'entraîneront un véritable relèvement du service voyageurs au Canada que si elles sont mises en œuvre dans leur ensemble.

Il convient aussi de noter que l'application d'un bon nombre de ces recommandations exige l'adoption d'une loi sur VIA Rail Canada si l'on veut qu'elles contribuent véritablement à améliorer le service voyageurs.

INTRODUCTION

Le 19 janvier 1984, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a reçu du Sénat du Canada l'ordre de renvoi suivant:

Que le Comité sénatorial permanent des transports et des communications soit chargé de faire enquête et rapport sur le service ferroviaire national de transport de voyageurs assuré par VIA Rail Canada Inc.; et

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la première session du présent Parlement soient déférés au Comité.

Conformément à son mandat, le Comité a débuté ses audiences le 21 février 1984 et a entendu des témoins qui lui ont fait part de leurs préoccupations concernant le service voya-